

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations
New York*



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

19 Février 2019

Madame la Présidente,

Permettez-moi tout d'abord, de vous présenter mes félicitations à l'occasion de votre élection pour présider nos travaux. Mes félicitations vont également aux membres de votre Bureau, et ma délégation vous assure de sa pleine coopération pour mener à bien nos travaux.

Ma délégation fait siennes les déclarations faites au nom du Mouvement des Non-alignés et du Groupe Africain et souhaite ajouter à titre national les remarques suivantes.

Madame la Présidente,

Le Royaume du Maroc confirme son attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats et la non-ingérence dans leurs affaires internes. Il soutient fermement le rôle central que jouent les Nations Unies en tant qu'organisation universelle chargée à résoudre et statuer sur les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la promotion des Droits de l'Homme et au développement durable.

Il réaffirme son engagement en faveur d'un multilatéralisme respectueux des règles et principes du droit international dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisation légitime et représentative, qui constitue le cadre propice pour la poursuite des efforts collectifs visant à la fondation d'une société internationale basée sur l'égalité et la légalité, jouissant de la paix, de la sécurité, du développement durable et du respect des droits de l'homme.

Il soutient également le rôle primordial joué par le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, surtout pour ce qui est de la formulation de recommandations pour le développement progressive du droit international, la réforme des Nations Unies et le règlement pacifique des différends.

Madame la Présidente,

Le règlement pacifique des différends, constitue un des piliers fondamentaux du travail des Nations Unies et de ses principes et objectifs, conformément au Chapitre VI de la Charte, en particulier les moyens énoncés à l'Article 33.

Le Royaume du Maroc soutient fermement tous les efforts destinés à consolider le règlement pacifique des différends, surtout à un moment où les menaces à la paix et la sécurité

internationales sont se sont multipliés interpellant, en conséquence, une action collective pour les surmonter.

La prolifération des conflits et leur prolongation sont faites au détriment du développement et de la quiétude des Etats, d'autant plus qu'elles constituent un terreau fertile pour le développement et l'évolution du terrorisme et du crime transnational organisé dont le trafic d'armes, de drogue, d'êtres humains, des biens culturels etc. C'est pourquoi, l'action de l'ONU et de ses Etats Membres doit être axée sur la prévention des conflits et la recherche d'une solution pacifique à travers le dialogue, l'enquête, la médiation, la réconciliation et en empruntant toutes les voies et moyens pacifiques de nature à éviter aux Etats les ravages de guerre.

Le Royaume du Maroc se prête volontiers aux efforts visant à la réconciliation et au règlement des différends, à l'image de l'action de médiation par Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans le règlement de la crise dans la région du Fleuve Mano. Le soutien aux frères maliens pour surmonter leur crise, et aux frères libyens pour se remettre debout.

Dans la crise libyenne, le Royaume du Maroc a abrité les pourparlers inter libyens, sous l'égide de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général de l'ONU et ce, en prenant la même distance des parties libyennes, préservant sa neutralité tout en les assistant à parvenir à une solution acceptable pour eux. Ces pourparlers ont été couronnés par la signature le 17 décembre 2015 de l'accord politique libyen de Skhirat. Cet accord reconnu et soutenu par l'ONU et le Conseil de Sécurité demeure le seul cadre idoine pour un règlement définitif de la crise en Libye. Ce qui démontre, une fois de plus, l'engagement inéluctable du Royaume du Maroc en faveur de la paix et de la sécurité internationale.

Ceci dit, le Royaume du Maroc, réitère son attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye, et réaffirme toujours sa disponibilité à aider les frères libyens à sortir de leur crise et entamer la marche de la reconstruction d'un Etat démocratique capable de répondre aux aspirations légitimes du peuple libyen et de contribuer à l'édifice d'un Maghreb Arabe Uni, d'un Monde Arabe uni et d'une Afrique unie.

En outre, dans ses efforts inlassables à résorber les crises dans notre continent africain et ailleurs, le Royaume du Maroc s'est engagé dès 1960 dans les efforts des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment par sa participation aux opérations de maintien de la paix en Somalie, en République Démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire et au Mali, ainsi qu'aux opérations de l'OTAN et de l'Union Européenne, mandatées par le Conseil de Sécurité.

Enfin, le Maroc fidèle aux principes de la Charte des Nations Unies, n'épargnera aucun effort à offrir ses bons offices pour trouver une issue pacifique, à travers la médiation et le dialogue, aux litiges et différends opposants les Etats Membres surtout dans son entourage arabe, africain et méditerranéen.

Merci pour votre attention